



Enquête sur les pratiques et besoins des infirmiers libéraux, focus sur 5 questions clés

L'URPS Infirmiers Pays de la Loire organisait du 28 novembre 2023 au 10 janvier 2024, une enquête sur les pratiques et besoins des infirmiers libéraux en Pays de la Loire. L'objectif était de comprendre votre pratique (votre organisation, vos conditions d'exercice, la prise en charge de vos patients...) face à un rôle de plus en plus riche.

438 infirmiers libéraux sur les 3418 installés en Pays de la Loire ont répondu à cette enquête (soit 12,5%).

Afin de vous communiquer des résultats synthétiques, 5 focus vous ont été présentés.

Vos réponses nous ont permis d'établir le plan d'actions de l'URPS Infirmiers Pays de la Loire jusqu'en 2026 pour être au plus proche de vos attentes et besoins. Ce sont 3 grands objectifs déclinés en 11 actions qui ont été définis.

Focus 1

« Êtes-vous satisfaits de vos conditions de travail actuelles ? »

Parution le 29 avril

Focus 2

« Quelles sont les organisations des cabinets infirmiers ? »

Parution le 6 mai

Focus 3

« Comment êtes-vous organisés pour assurer la continuité des soins et la prise en charge des soins non programmés ? »

Parution le 13 mai

Focus 4

« Êtes-vous satisfaits des projets portés par l'URPS ? »

Parution le 20 mai

Focus 5

« Quels projets pour demain ? »

Parution le 27 mai

Les résultats sont disponibles sur les pages suivantes





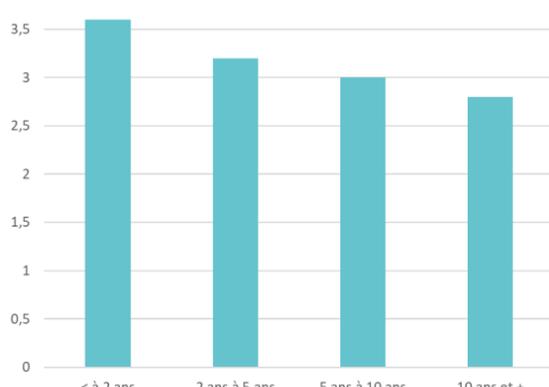
« Êtes-vous satisfaits de vos conditions de travail actuelles ? »

Note moyenne dans les Pays de la Loire : **3,1/5**

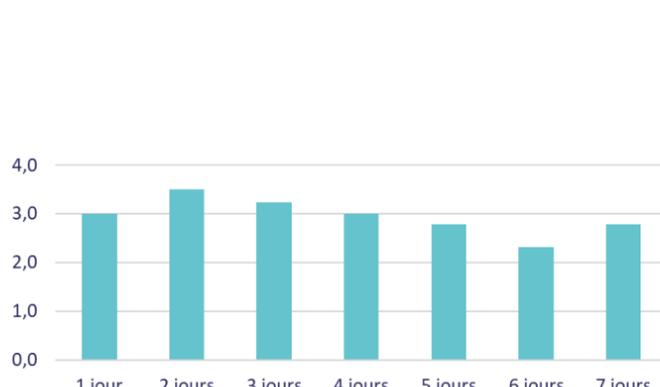


LE NIVEAU DE SATISFACTION DIMINUE

selon la durée d'exercice...



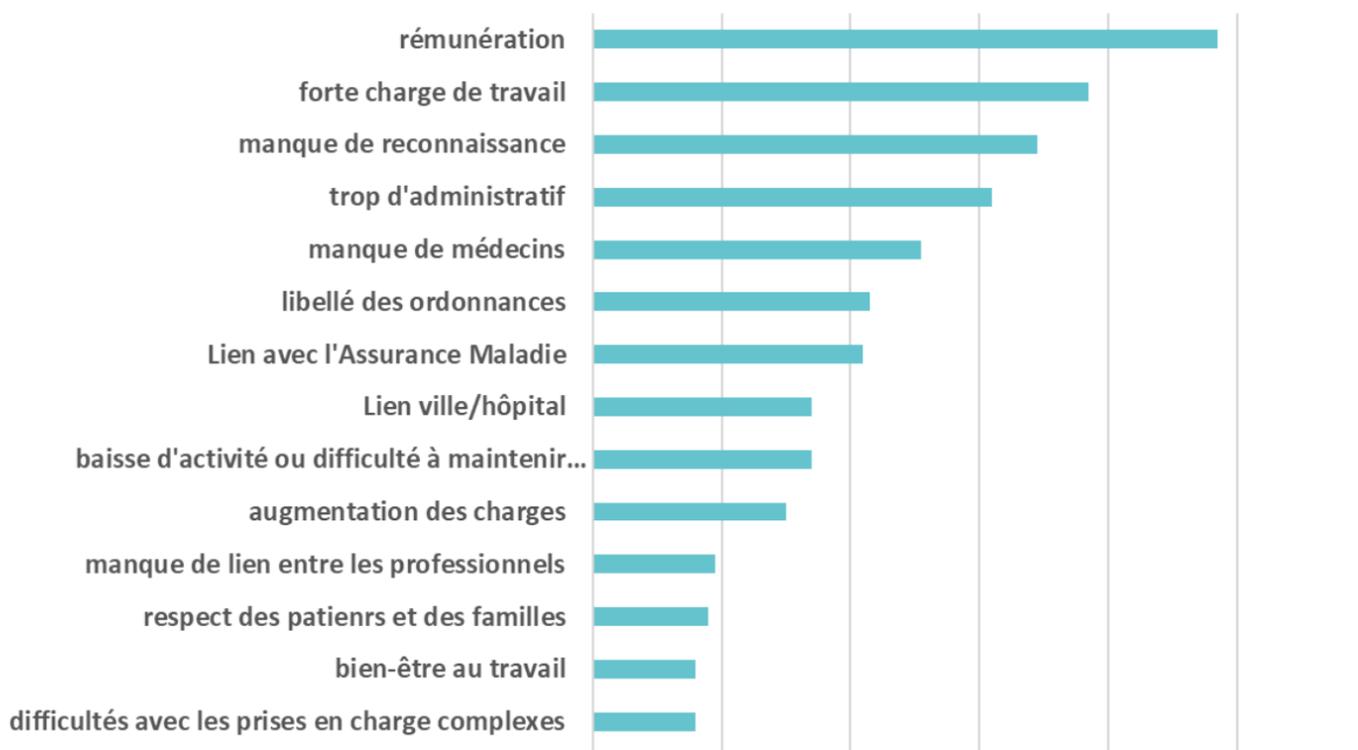
...et de l'organisation du temps de travail



- Le niveau de satisfaction diminue en fonction de la durée d'exercice. Il passe de **3,6/5 pour moins de 2 ans d'exercice** à **2,7/5 pour plus de 10 ans d'exercice**.
- Le niveau de satisfaction des infirmiers libéraux travaillant **4 jours est de 3,3/5** pour une **amplitude horaire comprise entre 7 et 11h**.
- Le niveau de satisfaction des infirmiers libéraux travaillant **6 jours est de 2,3/5**.

LES RAISONS PRINCIPALES DE CETTE INSATISFACTION...

La **rémunération**, la **forte charge de travail** et le **manque de reconnaissance** sont largement évoqués par les répondants comme raisons de leur insatisfaction.



- La **lourdeur administrative** qui comprend l'obtention des ordonnances dûment rédigées ;
- L'**augmentation des charges** sans augmentation significative des rémunérations ;
- La **densité des tournées** ;

sont **3 motifs majeurs d'insatisfaction** et de difficulté mentionnés tout au long de l'enquête.

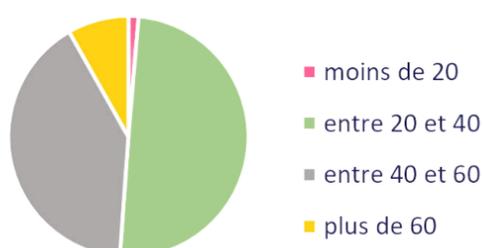
Une infirmière libérale résume ses difficultés ainsi : « *Nous sommes suffisamment en nombre pour avoir des jours de repos de qualité. Par contre, les conditions de prise en charge sont assez inégales d'un patient à l'autre : manque de médecin référent, ordonnances pour la pharmacie souvent inadaptées donc besoin de les reprendre et d'organiser le matériel, les convocations pour les rdv de contrôles sont souvent oubliées donc on doit de plus en plus appeler si le patient n'est pas acteur de sa prise en charge, le temps administratif reste toujours aussi lourd et non rémunéré* ».



« Quelles sont les organisations des cabinets infirmiers ? »

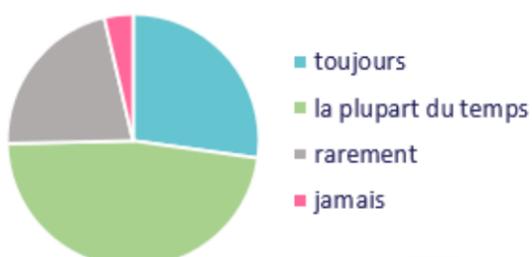
La région Pays de la Loire compte 90 infirmiers pour 100 000 habitants contre 146 pour 100 000 habitants à l'échelle nationale. Cette faible densité d'infirmiers libéraux ligériens a des impacts sur l'organisation des cabinets et la charge de travail.

Combien de séances de soins réalisez-vous par jour (domicile et cabinet) ?



49% des répondants indiquent réaliser entre 20 et 40 soins par jour et 41% réalisent entre 40 et 60 soins par jour.

Prenez-vous une pause dans votre journée ?



De nombreux infirmiers indiquent avoir des tournées denses et longues. Ainsi, 4% d'entre eux, ne prennent pas de pause pendant leur journée et 22% indiquent en prendre une rarement.

LE PROFIL DES CABINETS DES INFIRMIERS AYANT RÉPONDU

Nombre de jours et d'heures travaillés



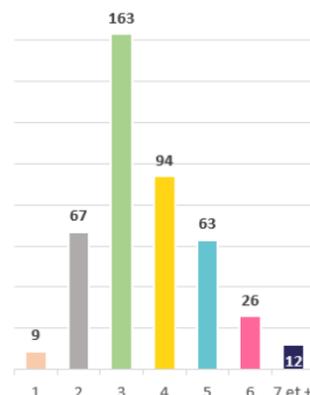
- Plus de 50% des répondants déclarent travailler 4 jours par semaine (samedi et dimanche inclus) ;
- 10% travaillent 6 à 7 jours par semaine.



- Les amplitudes horaires sont variables mais 64,5% des répondants travaillent 11h et plus ;
- Seulement moins de 10% des infirmiers travaillent moins de 9h par jour travaillé.



- Plus de la moitié des répondants travaillent dans un cabinet de 3 à 4 infirmiers libéraux ;
- 17,4% des répondants sont dans un cabinet composé de 2 infirmiers libéraux maximum.



À noter : les infirmiers libéraux exerçant seuls n'ont pas mis en évidence de difficultés liées au recrutement ou au manque de temps par exemple.

NB : il existe un biais dans l'enquête puisqu'aucune question ne portait sur les IPA. Au moins une des infirmières exerçant seule dans son cabinet est une IPA.

LA PATIENTÈLE DES INFIRMIERS AYANT RÉPONDU

Les principales prises en charge effectuées



- Les prises en charge ponctuelles ;
- Les prises en charge post-chirurgie ;
- Les patients chroniques.

En revanche, des difficultés sont mentionnées par les infirmiers libéraux pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes avec troubles psychiatriques. Ces prises en charge nécessitent du temps et/ou une prise en charge administrative lourde.

2 EXEMPLES DE JOURNÉE TYPE

1 Témoignage d'une infirmière du Maine-et-Loire

Cabinet de 3 infirmiers, en MSP, secteur urbain

“ La tournée du matin commence à 5h45 et se termine autour de 14h pour une moyenne de 35 patients. Puis gestion administrative (appel des médecins, familles des patients, réajustement des ordonnances sur le logiciel, passage à la pharmacie pour les patients déments et isolés...). Ensuite, reprise de la tournée du soir à 16h et fin vers 19h30-20h pour une moyenne de 15 patients puis travail administratif (transmissions, dossier de soins papiers...) jusqu'à 22h.

2 Témoignage d'une infirmière de Mayenne

Cabinet de 2 infirmiers, en CPTS, secteur péri-urbain

“ La tournée du matin s'effectue de 6h15/30 à 13h30/14h et celle du soir de 17h à 19h. Entre les deux : enregistrer les ordonnances, planifier la journée du lendemain, prévoir les renouvellements d'ordonnances, des ententes préalables et des BSI, gérer la facturation, les rejets, les appels et prises de RDV...

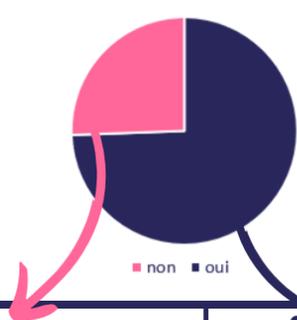


« Comment êtes-vous organisés pour assurer la continuité des soins et la prise en charge des soins non programmés ? »

96,6% des infirmiers qui ont pris part à l'enquête déclarent prendre en charge des soins non programmés. Plus de 80% prennent en charge les soins non programmés sur demande de l'entourage, du médecin traitant ou d'un médecin régulateur.

LA CONTINUITÉ DES SOINS

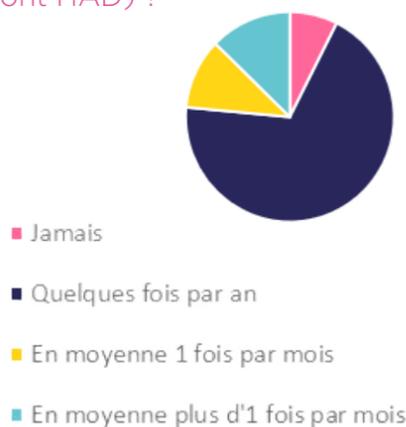
Votre cabinet est-il joignable 24/24 pour vos patients ?



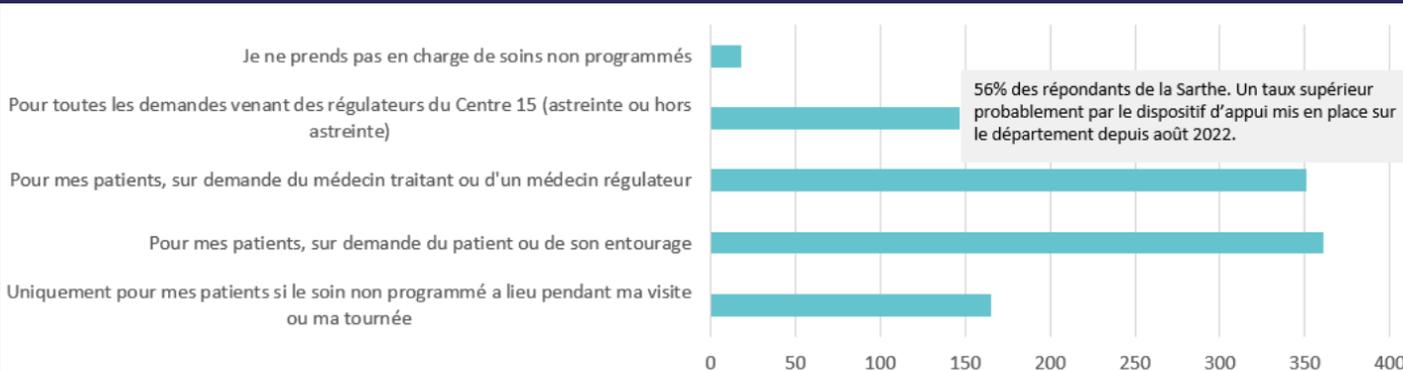
Quelles sont les solutions proposées par ces cabinets ?

- Message vocal qui invite les patients à contacter le 15 en cas d'urgence ;
- Message vocal « *répondeur accessible de 20h à 7h. Relève des messages à 7h. Astreinte nocturne si chimiothérapie* » ;
- Disponibilités uniquement pour les patients sous perfusion « *de manière exceptionnelle quand on est d'astreinte pour une chimiothérapie à domicile ou palliatif* » ;
- Organisation en équipe ou avec un cabinet de nuit.

Quelle est la fréquence des sollicitations des cabinets sollicités entre 22h et 7h (dont HAD) ?



LA PRISE EN CHARGE DES SOINS NON PROGRAMMÉS



Les SNP font partie intégrante de la pratique des infirmiers.

82% des infirmiers prennent en charge des SNP pour leurs patients, à leur demande, ou à la demande de l'entourage.

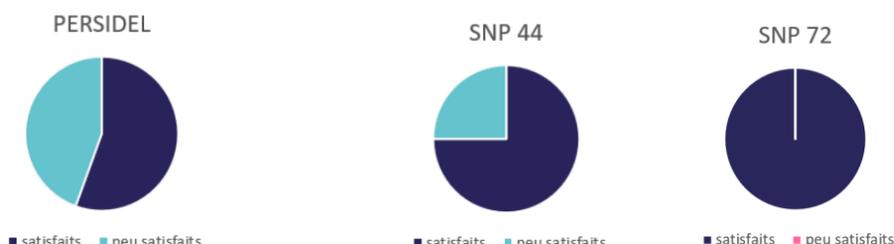
80% prennent en charge leurs patients sur demande du médecin traitant ou du médecin régulateur.

Bien qu'il s'agisse d'une pratique récente, 34% des infirmiers prennent en charge des SNP pour toutes les demandes émanant du Centre 15. Cette proportion s'élève à 55% des répondants de la Sarthe. Ce taux plus élevé est à mettre en lien avec le projet SNP déployé sur le département depuis août 2022.



L'URPS Infirmiers a conduit 3 expérimentations d'organisation de la profession pour structurer une réponse aux Soins Non Programmés.

En lien avec les mesures Braun



Le dispositif sarthois propose une organisation pour répondre à la demande de prise en charge des soins non programmés :

- en soirée et le week-end : sous forme d'astreinte
- en journée en semaine : contact d'un infirmier de proximité + cotation plancher (AMI 5.6)

Ce dispositif apprécié par les idel et le Centre 15 s'étend aux autres départements de la Région. Sur la Loire-Atlantique, des dispositifs similaires ont été déployés sur des courtes périodes, principalement en période estivale. Le faible nombre d'appels vers les infirmiers a été décevant pour les volontaires.



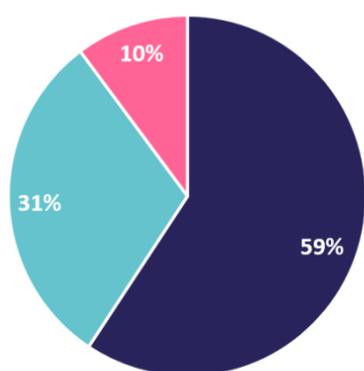
« Êtes-vous satisfaits des projets portés par l'URPS ? »

La satisfaction globale des répondants ayant déclaré avoir participé aux projets portés par l'URPS s'élève à 3,1/4



Les répondants soulignent la qualité des actions proposées par l'URPS. Cependant, une meilleure communication et visibilité des actions et des projets doit être recherchée.

Avez-vous participé aux projets de l'URPS ?



59% des infirmiers libéraux ayant répondu ont participé à des actions portées par l'URPS.

Ce taux est de 64% des infirmiers libéraux en exercice coordonné, contre 44% des infirmiers libéraux hors exercice coordonné.

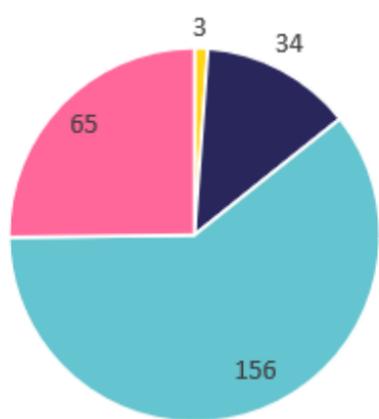
■ Oui ■ Non ■ Je ne sais pas

- 36% des infirmiers n'ont pas pu participer aux actions portées par l'URPS car ils « *n'avaient pas de temps à accorder en plus de leur charge de travail* ». Cette proposition monte à 50% des citations pour la Vendée et de la Mayenne ;
- 26% n'avaient pas connaissance des projets proposés.

À noter également en Sarthe :

- Pour près de 18% des répondants, le motif invoqué est : « *Je suis nouvellement installé en libéral, je découvre l'URPS* ». Cette plus forte proportion sur le département concorde avec les données de la CPAM (+19,9% d'infirmiers libéraux entre 2019 et 2022 sur le département, soit la plus forte progression de la région). Ce taux ne dépasse pas 4,7% sur les autres départements.

LE NIVEAU DE SATISFACTION SUR LES PROJETS PORTÉS



■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4

1 : Peu satisfaits
4 : Très satisfaits

NB : Aucune réponse qualitative n'a été apportée par les 3 IDEL ayant noté leur satisfaction 1/4.

- La **qualité des actions** proposées par l'URPS est **soulignée** par les répondants qui indiquent que les projets sont « *adaptés à nos actions* », « *en lien avec mes problématiques d'exercice* », « *valorisent notre métier* » ;
- Les **projets qui ont rencontré le plus de satisfaction** sont : la création des ESP CLAP, les soirées et rencontres thématiques, les services tels que la Boîte à outils, les actions conduites pendant le Covid, et l'appui des infirmiers libéraux au Centre 15, plus particulièrement sur le département de la Sarthe.
- Cependant, des **efforts de communication et de visibilité** des actions et des projets doivent être déployés. Plusieurs infirmiers libéraux indiquent ne pas avoir connaissance des actions de l'URPS (au-delà des actions liées au Covid-19)
- La **disponibilité des infirmiers est parfois un frein mentionné pour leur participation aux projets** « *Pas toujours facile de me libérer* ».
- Trois citations indiquent également une absence de lien avec la pratique, ou de mise en pratique.

Citation d'une infirmière des Pays de la Loire

“ Les actions proposées ont de bonnes intentions mais actuellement, le métier traverse une crise, et de mon point de vue les priorités sont à mettre sur des actions d'harmonisation de la NGAP, d'accompagnement pour facturer harmonieusement... Je rêve d'infirmiers ressources que l'on pourrait appeler pour échanger sur nos difficultés.



« Quels projets pour demain ? »

LA COORDINATION

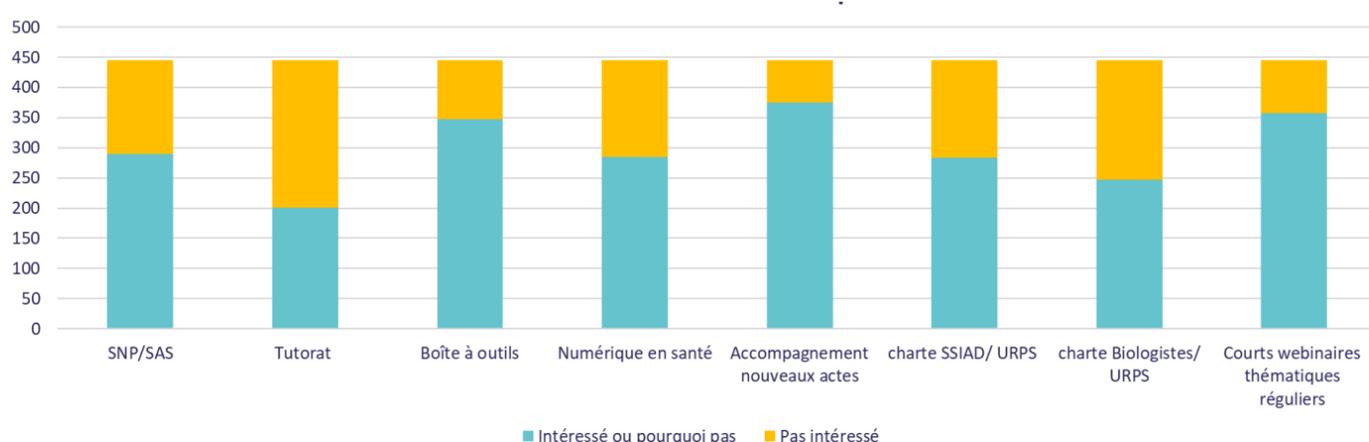
Coordination entre les acteurs de la ville et de l'hôpital, coordination entre les professionnels de santé de ville... La coordination semble être la priorité des répondants.

L'obtention des prescriptions de soins, ou la qualité de la rédaction des prescriptions est un levier identifié. En parallèle, les infirmiers souhaitent avoir une meilleure compréhension de la facturation des actes et un accompagnement pour les nouveaux actes...



Quels projets vous aideraient dans vos pratiques ?

Plusieurs projets sont en cours d'élaboration, seriez-vous intéressés pour recevoir des informations dédiées et en savoir plus ?



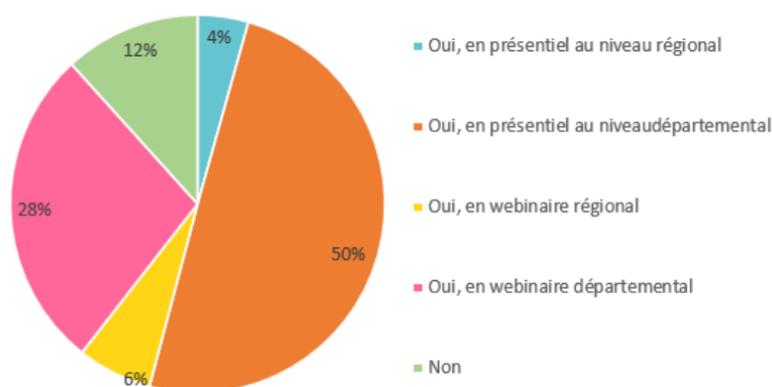
L'**accompagnement sur les actes et la NGAP** intéresse particulièrement les infirmiers libéraux qui rencontrent des difficultés de lisibilité de la NGAP infirmiers, réputée complexe. Cet accompagnement est souhaité sur l'ensemble des actes avec un **intérêt majeur pour faciliter l'appropriation des nouveaux actes** : « Être accompagné sur les nouveaux actes reconnus : prescription vaccination, accompagnement à la prise médicamenteuse en cas de changement de traitement... ».

Plusieurs axes ont également été évoqués par les répondants :

- **Améliorer la coordination** entre les professionnels de ville, ainsi que le **lien ville/hôpital** ;
- Améliorer la qualité de rédaction des ordonnances ;
- Développer des projets en permettant un **accès direct** aux infirmiers libéraux pour faciliter le parcours du patient. Des exemples sont cités tels que :
 - La réalisation d'un « bilan pour un patient que nous ne trouvons pas en forme... ce qui permettrait de le prélever immédiatement et d'avoir les résultats dans la journée pour aiguiller la prise en charge médicale » ;
 - « L'accès direct des patients présentant une plaie » ;
 - « Développer une réelle autonomie professionnelle, toujours en collaboration étroite avec les médecins et pharmaciens afin de répondre plus efficacement aux demandes de soins »

Des infirmiers libéraux souhaiteraient également **être mieux identifiés dans le champ de la prévention** : « Davantage missionner les infirmières sur des missions de prévention »

L'organisation de rencontres entre pairs



78% des infirmiers sont intéressés pour **se rencontrer au niveau départemental** dont 50% en présentiel. Ce niveau semble pertinent, tant pour la **proximité entre les participants** que pour la **cohérence avec l'échelon actuel de déploiement des politiques en santé publique**.

Ces rencontres seraient complémentaires avec des webinaires thématiques qui permettraient d'accompagner les infirmiers libéraux dans leur pratique.

PLAN D' ACTIONS DE L'URPS INFIRMIERS PAYS DE LA LOIRE 2024/2026



**FAIRE RECONNAITRE
L'URPS COMME UN
EXPERT DE LA
PROFESSION SUR LES
MISSIONS CONFIEES**

Accompagner les
acteurs locaux :
collectivités locales,
CPTS...

À partir de mi-2024

Engager des travaux
avec les représentants
des usagers

À partir de mi-2024

Proposer un appui aux
IDEL pour les
accompagner dans
leurs missions

Engagé



**FAIRE RECONNAITRE LE
RÔLE DES IDEL ET DES
NOUVEAUX PARCOURS**

Structurer la
communication pour
valoriser la place de
l'IDEL et l'inclure dans
le déploiement des
nouveaux parcours

Démarche initiée en 2024
Poursuite de l'action en 2025

Mobiliser les IDEL
volontaires pour
assurer une réponse
aux Soins Non
Programmés (SNP)

Lancement opérationnel en 2024
Généralisation en 2025

Valoriser le rôle des IDEL
dans le futur service
public départemental
de l'autonomie (SPDA)

Travaux préfiguration en 2024
Déploiement en 2025



**ACCOMPAGNER LA
MONTÉE EN
COMPÉTENCES DES
IDEL EN FACILITANT ET
EN SÉCURISANT LEUR
PRATIQUE**

Développer une
nouvelle boîte
à outils pour les IDEL
en collaboration avec
l'Assurance Maladie

Fin 2024

Accompagner les
infirmiers sur le
développement du
numérique en santé

Dès 2024

Poursuivre les travaux
autour de l'HAD
notamment sur
l'accompagnement
en fin de vie

Dès 2024

Développer des outils
permettant de faciliter
la relation entre les
infirmiers et les
médecins

Livraison début 2025

Reconnaître le statut de tuteur de stage et
valoriser leur rôle d'encadrement

Lancement 85 : septembre 2024